



# **L'enseignement de la musique : pour un juste partage des ressources!**

**Mémoire présenté dans le cadre des consultations sur la révision  
de la politique culturelle du Québec.**

**Août 2016**

---

## **À propos de l'École régionale de musique de Pont-Rouge**

---

Ancrée dans le paysage culturel portneuvois depuis maintenant 15 ans, l'École régionale de musique de Pont-Rouge offre chaque semaine des cours de musique à plus de 350 élèves répartis dans 14 municipalités différentes. Forte d'une équipe rigoureuse et d'un conseil d'administration impliqué, l'École est devenue au fil des ans une institution culturelle phare de l'Est de Portneuf, par la qualité de son enseignement, par le dynamisme de sa programmation et par son offre diversifiée de services. Au cœur de notre organisme se trouvent nos 10 enseignants et enseignantes détenant chacun et chacune une formation universitaire dans leur spécialité instrumentale et transmettant chaque jour leurs connaissances et leur passion à nos élèves âgés entre 3 et 60 ans.

---

## Résumé

---

Les lieux d'enseignement de la musique participent activement à la vitalité culturelle, particulièrement en milieu régional. Malheureusement, depuis plus de 10 ans, un moratoire du gouvernement pèse sur les écoles de musique qui n'ont plus la chance d'être évaluées en vue de l'obtention de financement public.

Nous saluons le travail du gouvernement à revoir la politique culturelle provinciale et nous sommes appelés à faire valoir la levée de ce moratoire. Notre démarche vise avant tout à établir une équité dans le financement des écoles de musique. Il nous apparaît nécessaire d'assurer une accessibilité, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, à l'apprentissage de ce formidable moyen d'expression créatif des sensibilités qu'est la musique.

---

## État de la situation

---

### **L'enseignement de la musique**

L'enseignement de la musique prend différentes formes au Québec, de l'enseignement en milieu scolaire à l'enseignement en milieu privé, une large modulation des formules dresse le portrait des possibilités d'apprentissage. L'une de celles-ci consiste à suivre les cours offerts par les écoles privées que l'on retrouve sur tout le territoire du Québec. Souvent enregistrées comme organisme à but non-lucratif, certaines écoles profitent d'un financement à la mission tandis que plusieurs autres n'en bénéficient pas.

### **Financement public**

En 2004 a eu lieu la dernière évaluation des écoles de musique, scellant depuis lors les possibilités de financement pour les écoles de musique telle que la nôtre. Cette situation crée deux classes d'école dont la nature n'est pas basée sur la qualité de l'enseignement mais plutôt sur le financement public. Ce clivage économique a un énorme impact sur les frais d'inscription et oblige les écoles sans subvention à d'énormes sacrifices pour demeurer compétitives.

### **Offre régionale de l'enseignement musical**

Si l'étendue du territoire est une richesse indéniable du Québec, cette composante apporte son lot de complication dans l'accès aux services en milieu régional. Dans notre cas, la MRC de Portneuf regroupe 21 municipalités étendues sur près de 4000 km<sup>2</sup>. On compte sur le territoire une seule école subventionnée par l'État québécois et elle se situe à l'extrême ouest de la MRC. Une vaste partie de la population de la MRC se trouve ainsi privée d'une école de musique supportée financièrement par le gouvernement provincial. Nous reconnaissons un certain effort du gouvernement pour assurer un accès à l'apprentissage de la musique en milieu régional. Toutefois, le régime actuel ne tient pas compte du développement régional des 10-15 dernières années et doit être revu pour assurer un accès équitable et global aux populations en milieu régional.

---

## **Vers l'avenir...**

---

### **Une égalité des chances pour un financement équitable**

Offrir la chance aux écoles de musique privées sans subvention d'être évalué au même titre que les écoles qui sont actuellement financées et d'obtenir conséquemment du financement.

### **Un portrait de l'enseignement musical au Québec**

Le gouvernement gagnerait à effectuer un portrait des différentes modalités d'enseignement de la musique à travers son territoire afin de mesurer finement l'offre à travers des indicateurs tels que la qualité de l'enseignement, le bassin de population ou le territoire desservi.

### **Une garantie d'accès en région**

Nous reconnaissons que les particularités du territoire québécois posent de nombreux défis pour assurer l'accès aux différents services de manière équitable. Cela-dit, nous croyons nécessaire que le gouvernement soutienne les organismes qui font preuve de sérieux et qui sont des acteurs bien ancrés dans leur communauté.

---

## Les grands principes

---

La future politique culturelle s'appuiera sur différents principes. Nous avons ainsi sélectionné ceux qui touchent particulièrement à notre réalité et qui convoquent nos principaux défis.

---

### **C. L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture**

*L'ensemble de la population doit pouvoir accéder, participer et contribuer à la vie culturelle. La politique culturelle s'adresse à tous les citoyens et doit être adaptée à leurs besoins et à leurs attentes. Elle vise à refléter la diversité de la société et à favoriser le dialogue, la mixité et les maillages.*

---

Cet ensemble de principe est sans aucun doute celui qui nous interpelle le plus. Offrir à la population la chance de contribuer à la vie culturelle de leur milieu en garantissant un accès privilégié aux modes d'expression de la culture constitue une assise pour répondre aux besoins des populations en milieu régional. Notre milieu se caractérise notamment par un ensemble d'acteurs peu nombreux mais solidaires et résolument dévoués à faire vivre des initiatives qui structurent la vitalité culturelle. Toutefois, faute de financement adéquat, certaines initiatives, aussi belles qu'elles soient, souffrent d'un manque de ressources constant dans des volets onéreux tels que la publicité, les outils de communication ou encore le développement.

---

### **H. La recherche d'équité**

*La politique culturelle vise un accès équitable à la production et aux ressources culturelles pour tous : équité entre les générations, sur l'ensemble du territoire, entre les hommes et les femmes de toutes origines. Cette recherche d'équité prend en compte l'intérêt des générations futures.*

---

L'équité est un horizon qu'il faut se hâter d'atteindre et il est nécessaire de fournir les ressources aux initiatives qui travaillent en ce sens. Notre culture est une richesse collective qu'il faut nourrir afin qu'elle se réinvente et agisse comme moteur au sein des communautés en milieu régional. Le dynamisme culturel se construit à travers le dialogue des générations et s'est pourquoi il faut soutenir l'éveil précoce aux différentes formes d'expression culturelle telles que la musique. Pour y arriver, le soutien équitable des lieux d'enseignement est primordial.

---

## Les questions

---

**2/** Quelles devraient être les priorités de la prochaine décennie pour renforcer cette vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise ?

---

Les principes d'équité et d'accessibilité nous apparaissent être de bons guides pour faire de la culture une solide base unitaire des Québécois et des Québécoises. Mais ces principes doivent se réaliser par des actions concrètes. Pour ce faire, spécialement dans le milieu des écoles de musique, il importe de donner la chance à toutes celles-ci de démontrer leur qualité et de leur permettre d'obtenir un financement adéquat qui tient compte des spécificités géographiques.

**14/** Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique ? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels ?

---

Les écoles de musiques privées jouent un rôle primordial dans l'éducation musicale, particulièrement en région où l'offre en milieu scolaire est spécifiquement pauvre. Mais l'offre de cours est peu coordonnée entre les écoles, dans les différents secteurs du territoire. Il serait intéressant de favoriser le réseautage entre les écoles qui sont souvent trop éloignés pour entretenir des liens constructifs. Par exemple le Québec pourrait se doter de la *Journée québécoise des écoles de musique*, où, sans nécessairement créer d'association officielle, les acteurs et les actrices du milieu des écoles de musique pourraient se réunir pour réfléchir ensemble sur la situation du milieu de l'enseignement musical. Ce serait également un excellent moment pour trouver ensemble de nouvelles façons de faire afin que les écoles privées demeurent des lieux privilégiés pour l'apprentissage de la musique. Cette *Journée* pourrait être accompagnée d'une campagne provinciale incitant à apprendre la musique.

Le maillage entre les écoles de musique et les milieux scolaires est essentiel, lorsque cela est possible, puisque l'école représente souvent un incubateur, un lieu de découverte qui propulse les jeunes vers un apprentissage plus poussé. Cela dit, il peut être difficile de sceller des collaborations, particulièrement dans le cas où les écoles secondaires ferment, comme c'est la situation dans notre municipalité qui compte néanmoins plus de 9000 habitants.

**15/** Comment soutenir les familles afin d'inscrire la culture dans les saines habitudes de vie, au même titre que l'activité physique ?

---

Il est nécessaire encore une fois d'apporter des actions concrètes qui valorisent la culture à grande échelle. Les incitatifs fiscaux ont assurément

des bons résultats, mais il est important de rejoindre les gens à travers des campagnes de valorisation de la culture. Par exemple, des campagnes de publicité annuelles multiplateformes orchestrées par le gouvernement pour rappeler par exemple la venue prochaine des inscriptions, qui ont lieu sensiblement partout au même moment de l'année.

---

**16/** Comment mieux soutenir le potentiel créatif des jeunes et leur engagement en faveur de la culture ?

---

Les écoles de musique sont des lieux dont la mission est précisément de soutenir le potentiel créatif des jeunes en leur faisant découvrir différents modes d'expression des sensibilités. C'est pourquoi il est primordial de soutenir ces lieux qui assurent la transmission de ce savoir créatif.

---

## Recommandations

---

1. La levée du moratoire qui pèse, depuis le milieu des années 2000, sur le financement de nouvelles écoles de musique.
2. Une nouvelle ronde provinciale d'évaluation des écoles de musique.
3. Un financement tenant compte des caractéristiques spécifiques des écoles de musique.
4. L'organisation de campagnes nationales de visibilité visant à promouvoir l'apprentissage des modes de création artistique, dont la musique.



Août 2016

23 octobre 2014



Madame H el ene David  
Ministre de la Culture et des Communications  
Gouvernement du Qu ebec

L' cole r gionale de musique de Pont-Rouge est un organisme sans but lucratif qui  uvre au sein de la municipalit  depuis septembre 2001. L'implication de l' cole de musique est majeure dans la communaut  puisqu'elle rejoint annuellement plus de 350  l ves. Au cours des derni res ann es, elle s'est bien implant e aupr s de la population en dispensant un enseignement de qualit  et vari , par l'entremise de professeurs dipl m s et passionn s. En plus de sa mission premi re de d mocratiser l'acc s   l'apprentissage de la musique, elle participe aux diff rentes manifestations culturelles de la r gion en y apportant son expertise au plan musical. Pensons entre autres   « Vacances en spectacle », la « F te aux Flambeaux », les activit s des F tes de la St-Jean-Baptiste et « Portneuf en spectacle », pour ne nommer que ceux-ci.

Dans le but de supporter le d veloppement de l' cole r gionale de musique de Pont-Rouge, la municipalit  a aboli en mai 2012 les frais de location des locaux qui lui  taient destin s   l'enseignement. Dans ce m me ordre d'id e, des locaux rafra chis et mieux adapt s   l'enseignement de la musique lui seront attribu s en septembre 2015. L' cole de musique pourra donc offrir   la population une exp rience d'apprentissage encore plus enrichissante et diversifi e.

Cependant, le moratoire sur le financement des  coles de musique au Qu ebec nuit et inqui te grandement pour la survie de notre  cole. Cette derni re doit rester comp titive par rapport aux autres  coles subventionn es de la r gion en offrant des frais de cours de musique   des prix comparables. Elle doit aussi indexer   chaque ann e la r mun ration de ses enseignants pour  viter l'exode de ceux-ci. Or, la marge de b n fice de l' cole r gionale de musique de Pont-Rouge s'amointrit de plus en plus d'une ann e   l'autre, ce qui nous fait craindre le pire, et ce   court terme.

L' cole r gionale de musique de Pont-Rouge est en voie de devenir une institution dans le comt  de Portneuf. Elle dessert entre autre les villes de Cap-Sant , Deschambault, Donnacona, Lac Sergent, Neuville, St-Basile, Ste-Christine, St-L onard et St-Raymond. Autant le professionnalisme de ses professeurs et de son personnel administratif, le dynamisme de son conseil d'administration et le d vouement de ses b n voles en font un acteur principal de la municipalit  que nous n'h sitons pas  

supporter. Madame David, en tant que Ministre de la culture et des communications, nous vous lançons un appel pour que rapidement des démarches soient entreprises dans le but que l'École régionale de musique de Pont-Rouge soit ainsi reconnue et subventionnée à la hauteur de ce qu'elle est et de ce qu'elle mérite d'être.

Veillez accepter l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire  
Ghislain Langlais

**Appui à l'École régionale de musique de Pont-Rouge**

(14-11-319)

**ATTENDU QUE** l'École Régionale de Musique de Pont-Rouge est en plein essor et accueille plus de 350 élèves en provenance de 14 municipalités différentes par semaine;

**ATTENDU QUE** l'école ne reçoit aucune subvention récurrente pour son fonctionnement et que celle-ci a besoin d'appuis financiers pour assurer sa continuité;

**ATTENDU** leurs 13 professeurs de formation universitaire dans leur spécialité instrumentale avec, depuis 2010, une échelle salariale indexée annuellement;

**ATTENDU QUE** dans le but de conserver leur clientèle et de rester compétitif avec les autres écoles de musique subventionnées annuellement, les frais de cours ne sont pas augmentés à la même fréquence que les honoraires des professeurs;

**ATTENDU** ces faits, l'École Régionale de Musique de Pont-Rouge demande d'être reconnue et subventionnée par le Ministère au même titre que les autres écoles de musique qui le sont actuellement;

**ATTENDU QUE** la dernière évaluation nationale visant à certifier les écoles date de 2005, l'École Régionale de Musique de Pont-Rouge juge opportun de faire une nouvelle évaluation nationale afin d'avoir une vision plus juste de la réalité actuelle des écoles de musique et leurs besoins;

**IL EST  
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn  
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Manon Gauthier  
ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Cap-Santé appui la demande de l'École Régionale de Musique de Pont-Rouge d'être reconnue et subventionnée par le Ministère.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Cap-Santé appui la demande de l'École Régionale de Musique de Pont-Rouge de faire une nouvelle évaluation nationale afin d'avoir une vision plus juste de la réalité actuelle des écoles de musique et leurs besoins.

*Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.*

- Vraie copie certifiée d'un extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-Santé tenue le 10 novembre 2014 sous la présidence de M. le maire Denis Jobin.



Denis Jobin  
Maire  
Le 14 novembre 2014

## RÉSOLUTION

**À LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-BASILE,  
TENUE LE LUNDI 10 novembre 2014 ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS  
SON HONNEUR LE MAIRE JEAN POIRIER**

**ET LES CONSEILLERS SUIVANTS :**

Réjean Leclerc      Lise Julien      Yves Walsh  
Claude Lefebvre      Gino Gagnon

**265-11-2014**

### **APPUI À L'ÉCOLE RÉGIONALE DE MUSIQUE DE PONT-ROUGE (N/D : 102-102)**

**Considérant que** l'École Régionale de Musique de Pont-Rouge est en plein essor et accueille plus de 350 élèves en provenance de 14 municipalités différentes par semaine;

**Considérant que** l'école ne reçoit aucune subvention récurrente pour son fonctionnement et que celle-ci a besoin d'appuis financiers pour assurer sa continuité;

**Considérant** leurs 13 professeurs de formation universitaire dans leur spécialité instrumentale avec, depuis 2010, une échelle salariale indexée annuellement;

**Considérant que** dans le but de conserver leur clientèle et de rester compétitif avec les autres écoles de musique subventionnées annuellement, les frais de cours ne sont pas augmentés à la même fréquence que les honoraires des professeurs;

**Considérant** ces faits, l'École Régionale de Musique de Pont-Rouge demande d'être reconnue et subventionnée par le Ministère au même titre que les autres écoles de musique qui le sont actuellement;

**Considérant que** la dernière évaluation nationale visant à certifier les écoles date de 2005, l'École Régionale de Musique de Pont-Rouge juge opportun de faire une nouvelle évaluation nationale afin d'avoir une vision plus juste de la réalité actuelle des écoles de musique et leurs besoins;

**Sur la proposition de** Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile appui la demande de l'École Régionale de Musique de Pont-Rouge d'être reconnue et subventionnée par le Ministère.

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile appui la demande de l'École Régionale de Musique de Pont-Rouge de faire une nouvelle évaluation nationale afin d'avoir une vision plus juste de la réalité actuelle des écoles de musique et leurs besoins.

**Adopté.**

SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Jean Poirier, Maire

SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Joanne Villeneuve, Greffière

**VRAIE COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

Ce 13<sup>e</sup> jour de novembre 2014.

\_\_\_\_\_  
Joanne Villeneuve, Greffière